

Présents : Christophe LAVILLE, Gérard MAGNARD, Anne CHAUMONT-PUILLET, Antoine SOLOMBRINO, Marie-France VILLARD, Jean-Luc FONTBONNE, Catherine GAYT, Françoise VARNET, Christiane AMICUCCI, Christelle ROCHE, Marylène GABIER, Nicolas PEQUAY, Stephan KADDEM

Pouvoirs : Raymond PARISE a donné pouvoir à Christophe LAVILLE
Pierre MONNIER a donné pouvoir à Jean-Luc FONTBONNE
Raphaële BONNETON a donné pouvoir à Nicolas PEQUAY

Excusés : Pierre-Yves CUCHERAT

Absents : Daniel CLAUDE, Elodie BAILLY

1. Subventions aux associations

La commission association & sport a préparé les propositions de subvention aux associations communales.

Le Conseil Municipal décide, **par 13 voix pour et 3 abstentions**, de la répartition des subventions pour 2021 aux associations et organismes extérieurs.

2. Crédit d'investissement 2022 avant le vote du budget primitif

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales donne au Maire la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à mettre en œuvre les pouvoirs donnés par l'article L 1612-1 du CGCT en ce qui concerne les dépenses d'investissement 2022.

3. Avenant à la convention de prestations de service

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de gestion de prestation de service. Celle-ci concerne le balayage mécanique des voiries communales, communautaires et départementales en agglomération et l'entretien des voiries communales au moyen du point à temps automatique.

4. Avenant à la convention de prestation ponctuelle

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de gestion de prestation ponctuelle. Celle-ci concerne le balayage mécanique des voiries, des cheminements piétons, places et parkings communaux, l'élagage-fauchage-débroussaillage de voiries, l'entretien des voiries, la signalisation horizontale et verticale, l'entretien du patrimoine arboré.

5. Convention de viabilité hivernale

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention de prestations de services pour la viabilité hivernale des voiries communautaires en ZAE du 15 novembre 2021 au 31 mars 2022.

6. Nature et durée des autorisations spéciales d'absence

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le tableau des autorisations spéciales d'absence discrétionnaires présenté par Monsieur le Maire et précise ses modalités d'octroi. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

7. Modalités de réalisation des heures supplémentaires et des heures complémentaires

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des modalités de réalisation des heures supplémentaires et des heures complémentaires à compter du 1^{er} janvier 2022.

8. Modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité.

9. Organisation du temps de travail et mise en conformité aux 1 607 heures

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes du règlement intérieur relatif au temps de travail qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

10. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif de la CAPI pour l'exercice 2020.

11. Recrutement d'un agent contractuel au service technique

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de recruter un agent contractuel au service technique à temps complet du mardi 21 au vendredi 31 décembre 2021.

12. Questions diverses

Travaux, rue des Bugnonnes : ceux-ci reprendront début janvier 2022 pour une durée de 2 mois.

Travaux, chemin du Bois (eau et assainissement) : il reste deux semaines de travaux.

Sécurisation des arbres du centre du village : les travaux d'élagage ont débuté le jeudi 16 décembre et devraient être achevés le jeudi 23 décembre.

Fin de la séance à 22 h.